



## **AVIS DE CONCESSION**

### **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'HÔTEL-RESTAURANT DU GOLF PARC DU COIROUX - COMMUNE D'AUBAZINE**

**Identification de l'autorité délégante :**

Syndicat Intercommunal de la Vallée du Coiroux  
Parc du Coiroux - 19190 AUBAZINE  
Téléphone : 05 55 27 25 66 - Fax : 05 55 27 29 33 - Mail : [sivcoiroux@orange.fr](mailto:sivcoiroux@orange.fr)

**Objet de la délégation :**

Délégation de service public (DSP) portant sur la gestion, l'exploitation (promotion, commercialisation) et la maintenance de l'hôtel-restaurant du Golf – Parc du Coiroux – 19190 Aubazine, par voie d'affermage.  
Le présent appel à candidature a pour objet de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre.

**Caractéristiques de la procédure :**

La présente procédure est réalisée en application des dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du CGCT, modifiés par l'ordonnance du 29 janvier 2016 et le décret du 1<sup>er</sup> février 2016.

**Conditions de participation :**

Les justificatifs à produire par le candidat sont énumérés dans le règlement de consultation.

**Critères de sélection des offres :**

Le bien sera mis à disposition du candidat qui présentera le meilleur projet, les dossiers seront évalués de la manière suivante :

- expérience professionnelle (30pts)
- qualité de l'accueil des clients (40 pts)
- pertinence du projet (30 pts)

**Modalités d'attribution :**

Entreprise individuelle ou groupement d'entreprise solidaire.

**Durée de la délégation :**

La délégation de service public est conclue pour 5 ans, à partir du 3 janvier 2019.

**Modalités d'obtention du dossier :**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est à solliciter par courrier ou mail

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 19 Octobre 2018**

**Date limite de réception des offres :**

Les offres seront adressées sous pli cacheté portant la mention « appel à candidature hôtel – restaurant », soit en recommandé avec accusé de réception, soit remis contre récépissé au Syndicat Intercommunal de la Vallée du Coiroux avant le : vendredi 16 novembre 2018 à 12h00.

**Renseignements :** Syndicat Intercommunal de la Vallée du Coiroux

**Procédure de recours :**

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de Limoges  
1, cours Vergniaud - 87000 LIMOGES  
Téléphone : 05 55 33 91 55 -Fax : 05 55 33 91 60 -Mail : [greffe.ta-limoges@juradm.fr](mailto:greffe.ta-limoges@juradm.fr)